

Fiche de procédure n° 01.01.01.11–juillet 2016 – MODELE 10



G O U V E R N E M E N T D E L A  
P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

Timbre du ministère  
en charge de la fonction publique  
(Modèle GEDA)

DIRECTION GENERALE  
DES RESSOURCES HUMAINES

Le directeur ou la directrice

N°

/.../DGRH/SAP

Sigle du ministère en charge de la  
fonction publique

PAPEETE, le

Affaire suivie par :

à

Madame la directrice ou Monsieur le directeur du budget et des finances

**Objet :** Attribution du capital décès aux ayants droit de M..., «grade», «échelon» affecté(e) à (service d'affectation) décédé(e) le ... (date)

**Ref :** - Arrêté °... du ... portant cessation définitive des fonctions de M..., «grade», «échelon» affecté(e) à (service d'affectation) et portant radiation du «cadre d'emploi» de la fonction publique de la Polynésie française, suite à son décès survenu le «date».

**P.J. :**

- copie de l'acte de notoriété après décès de M.....
- copie de l'acte de décès de M.....
- copie de l'acte de mariage de M..... et Mme .....
- original de l'attestation sur l'honneur de M. ....
- copie intégrale de l'acte de naissance de M. .... et son RIB
- copie intégrale de l'acte de naissance de(s) (l')enfant(s) (Nom et prénom) et le(ur) RIB
- original du certificat de vie et à charge de famille du .....

A compléter en fonction de la  
situation familiale

Suite à son décès le....., la cessation définitive des fonctions de M..., «grade», «échelon», affecté(e) à (service d'affectation), a été constatée par arrêté du ..... susvisé.

En l'espèce,

En fonction de la situation

*(Si le fonctionnaire est décédé dans l'exercice de ses fonctions) le capital décès est équivalent à la dernière année de traitement augmenté de la totalité des indemnités accessoires, à l'exception de celles qui sont attachées à l'exercice de la fonction ou qui ont le caractère de remboursement de frais. Il est versé pendant 3 années. Le premier versement de ce capital est versé aux ayants droit dans les meilleurs délais à la suite du décès de l'agent, les deux versements suivants sont versés sur une période de 2 ans, à la date d'anniversaire du décès de l'agent.*

*(Si le fonctionnaire est décédé, hors de l'exercice de ses fonctions) le capital décès est équivalent à la dernière année de traitement, augmenté de la totalité des indemnités accessoires, à l'exception de celles qui sont attachées à l'exercice de la fonction ou qui ont le caractère de remboursement de frais.*

Au vu de l'acte de notoriété après décès de M....., dressé le....., le capital décès est versé à raison :

-..... ;

-..... ;



Se référer au I – Présentation -  
de la fiche de procédure

Je vous serais reconnaissant(e) de bien vouloir me faire connaître également les montants dus aux (à l') ayant(s) droit précité(s).

**Le directeur ou la directrice**